

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18993 - 74ÈME ANNÉE

50e anniversaire du « Manifeste pour le droit à l'autodétermination et contre toute solution néocolonialiste »

La responsabilité pour plus d'autonomie toujours au centre du débat



Plus de la moitié des jeunes au chômage : conséquence de politique inadaptées.

Ce mois de mai marque le 50e anniversaire de l'adoption du « Manifeste pour le droit à l'autodétermination et contre toute solution néocolonialiste » par les syndicats, partis politiques et organisations progressistes de Guadeloupe, Martinique et de La Réunion. Ce document revendiquait le droit pour les peuples concernés d'avoir les moyens d'élaborer une politique adaptée à la situation de chaque territoire. La réforme de la Constitution lancée par le gouvernement est le moment de relancer ce débat, face à l'échec d'un système qui produit chômage et pauvreté.

Ce début du mois de mai a été marqué par plusieurs manifestations liées à des dates anniversaires : bicentenaire de la naissance de Karl Marx le 5 mai, commémoration de la victoire sur le nazisme les 8 et 9 mai, et de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions le 10 mai. Parallèlement à cela, c'est le 50e anniversaire de Mai-68 en France. Ce mouvement social lancé par la répression visant les étudiants déboucha sur d'importantes manifestations en France

puis à La Réunion, ainsi que sur des avancées sociales.

Lutte des planteurs et contre la fraude

Pour ce qui concerne La Réunion, l'actualité voici 50 ans était différente. C'était notamment la lutte des planteurs soutenue par le Parti communiste réunionnais. La bataille portait sur une nouvelle répartition des revenus de la canne à sucre.

L'objectif était que les planteurs puissent en obtenir 75 % au lieu de 66 %. Dans le camp d'en face, le pouvoir ripostait. De nombreux militants furent jetés en prison. Une autre bataille portait sur le respect du suffrage universel. Les élections municipales organisées en 1965 avaient tourné à la caricature. Les résultats obtenus par les candidats du pouvoir dès le premier tour montraient l'ampleur de la fraude, avec des scores souvent au-delà de 90 % des « voix ». Quant aux listes communistes, il arrivait qu'elles soient créditées d'un nombre de

« voix » inférieur au nombre de candidats qui y étaient inscrits ! Paris avait alors un seul objectif, empêcher le PCR de s'exprimer.

Dans une autre ancienne colonie, la violence de la répression était encore plus dramatique. En mai 1967, le pouvoir a fait tirer sur une manifestation de travailleurs en Guadeloupe faisant de nombreux morts.

Pour une nouvelle société

C'est dans ce contexte que les organisations progressistes de la Guadeloupe, de la Martinique, de La Réunion et de l'émigration en France ont décidé de s'unir autour d'une plate-forme commune : le « Manifeste pour le droit à l'autodétermination et contre toute solution néocolonialiste ». Il reflétait les conditions de l'époque. En effet, le principal objectif était d'organiser une nouvelle société en brisant la domination de l'aristocratie sucrière. À ce moment, les industriels du sucre étaient non seulement propriétaires des usines, mais détenaient aussi une grande partie des terres agricoles. La représentation politique reflétait cette domination. Beaucoup d'élus faisaient partie de cette aristocratie du sucre, ils étaient des usiniers, des propriétaires fonciers ou des banquiers. La création de cette nouvelle société aurait permis d'achever la décolonisation de La Réunion, en faisant sauter la superstructure maintenue par la départementalisation.

Le changement par la responsabilité

D'où la revendication d'une réforme agraire et d'une nationalisation de l'industrie sucrière.

Ces revendications étaient notamment portées par le PCR, créé en 1959. 13 ans après l'abolition du statut colonial, les communistes avaient analysé que la départementalisation de La Réunion était impossible car elle n'avait pas changé la structure de la société coloniale. C'était toujours la même classe dominante, toujours la misère pour la majorité de la population. La crise s'était renforcée par la remise en cause des libertés fondamentales. Le droit de vote n'était plus respecté à La Réunion, et ceux qui militaient pour le changement étaient la cible de la répression. En 1968, les organisations signa-

taires du Manifeste était d'accord sur la méthode pour aller vers cette nouvelle société : l'autodétermination.

Cela signifiait qu'il appartenait aux peuples de gérer leurs propres affaires, et de décider eux-mêmes du statut qui leur apparaissait le plus adapté. Tout était possible, à l'exception de la départementalisation qui était un échec reconnu par tous. Et c'est à partir de ce droit à l'autodétermination que chaque peuple était capable de mener une politique conforme à ses intérêts.

L'impasse de la départementalisation

Le pouvoir n'a pas tenu compte de cette volonté d'émancipation. La départementalisation a été maintenue et la société a évolué dans un sens qui n'était pas celui souhaité par les progressistes. À La Réunion, la classe dominante n'est plus celle de l'aristocratie du sucre. L'année suivant la publication du Manifeste, ce fut la signature des Accords de 1969. Ils eurent pour conséquence de séparer le capital foncier du capital industriel. Ceci permit aux industriels de ne plus être obligés de planter de la canne, et de diversifier leur activité en dehors du sucre. Un des aboutissements fut le rachat de l'industrie sucrière par Tereos, les capitaux de cette industrie ont donc été transférés à une coopérative française de planteurs de betterave.

Cette crise de la canne à sucre s'est accompagnée d'un effondrement de secteurs traditionnels tels que le gèranium, la vanille, le tabac, du fait de la concurrence sur le marché français. Ce fut alors le début du chômage de masse auquel la départementalisation est bien incapable d'apporter une solution. Une autre classe a alors pris le pouvoir, elle est issue du secteur des services et elle doit la totalité de ses revenus à la France. Les services représentent en effet plus de 85 % de l'économie réunionnaise, dans un système où plus de 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et où une grande partie des travailleurs sont contraints à la précarité et aux revenus minimums à vie. Ces services fonctionnent grâce aux transferts publics venus de France, qui sont transformés en profits privés en passant par La Réunion.

Comme en 1968, l'impasse de la départementalisation est évidente. Si le suffrage universel est aujourd'hui respecté, il est de moins en moins

utilisé par les citoyens, car des droits essentiels comme le travail ou le logement sont loin d'être garantis pour la population.

Faire sauter le premier verrou

50 ans après le Manifeste des organisations progressistes de Guadeloupe, de Martinique et de La Réunion, la question du statut revient dans le débat. Le gouvernement a en effet annoncé une réforme de la Constitution. Les premiers éléments font apparaître un article spécifique à la Corse, ainsi que l'inscription d'un « droit à la différenciation » des collectivités sur la base de l'expérimentation. Pour La Réunion, la question essentielle est celle du niveau de responsabilité.

La départementalisation signifie l'intégration totale à la France, avec les mêmes lois. Or la France se situe à 10.000 kilomètres, elle n'est pas une île tropicale de l'océan Indien qui a subi l'esclavage et la colonisation.

Depuis tout ce temps, le peuple réunionnais n'a jamais été considéré comme majeur par le pouvoir. Paris a même laissé passer une disposition réactionnaire enlevant aux élus réunionnais une parcelle d'autonomie concédée aux autres départements d'outre-mer : le droit d'adapter les lois et règlement. C'est l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution, spécifique à La Réunion.

La réforme de la Constitution est l'occasion de mettre fin à cette discrimination. C'est un préalable nécessaire pour que les Réunionnais puissent disposer d'outils adaptés à leur situation. Cette revendication n'est plus seulement portée par le PCR et les organisations signataires du Manifeste de 1968. L'impasse du système est un constat partagé par un nombre toujours plus grand. En témoigne la proposition du député Les Républicains David Lorion de remettre en cause l'alinéa 5 de l'article 73. Il rejoint la proposition initiée par les communistes Paul Vergès et Gélita Hoarau au Sénat, et par la socialiste Ericka Bareigts quand elle fut députée avant d'être ministre.

Ceci montre qu'il est nécessaire de faire sauter ce premier verrou, afin que les Réunionnais puissent eux-mêmes élaborer des politiques qui répondent à leurs intérêts.

M.M.

Edito

Nouvelle attaque contre le service public

La crise financière de 2008 a été le point de départ d'une nouvelle offensive contre les droits sociaux. Elle a en effet offert un prétexte aux gouvernements pour accentuer la politique d'austérité. Son but est de remettre en cause tout ce qui a été obtenu par le mouvement social depuis le Front populaire en passant par l'application du Programme du Conseil national de la Résistance et les avancées de Mai-68.

Cette politique d'austérité a pour but de réduire les dépenses publiques. Dans le même temps, l'État se prive d'importantes recettes car il diminue les impôts payés par les plus riches. En même temps, il réduit les moyens alloués à la lutte contre la fraude fiscale en baissant le nombre d'agents du Trésor public. Or, la fraude fiscale concerne avant tout la classe la plus riche.

La conséquence de la baisse des dépenses de l'État, c'est la casse des services publics. Le mouvement social a réussi à imposer l'existence d'un service public chargé de lutter contre les inégalités. Ce service public doit permettre de se soigner, d'accéder à l'éducation et au savoir indépendamment de sa fortune personnelle. Pour fonctionner, ce service public dépend de la contribution de tous, en proportion des richesses de chacun. C'est cet outil qui est la cible des attaques du pouvoir.

À La Réunion, cela se traduit notamment par la situation au CHU de La Réunion. Prenant appui sur un déficit, le gouvernement a autorisé la direction à diminuer le personnel. Cela entraînera forcément une dégradation de la qualité de ce service public. À cela s'ajoute une offensive contre le pouvoir d'achat de ces agents. C'est ce qu'indique la décision de ne plus verser une partie du salaire, entre 40 et 300 euros, sur la base d'une recommandation de la Cour des Comptes.

Hier, la mobilisation des agents a permis de suspendre cette décision. Mais cela ne veut pas dire que ce coup ne sera pas suivi d'un autre. Plus que jamais, la vigilance est nécessaire face aux attaques contre le service public.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Il y a 50 ans, le projet d'une autre société

«Manifeste pour le droit à l'autodétermination et contre toute solution néocolonialiste»

Voici le contenu du texte adopté voici 50 ans par les syndicats, partis politiques, organisations de jeunesse et d'émigrés en France de La Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe.

Les organisations, Partis et personnalités soussignés, après avoir analysé la situation économique et sociale de leurs territoires respectifs déclarent :

Durant les quatre années qui se sont écoulées depuis le Manifeste de décembre 1963, les luttes des peuples de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion ont permis :

- d'une part de dénoncer sans équivoque aux yeux de l'opinion publique française et internationale le régime d'oppression coloniale qui sévit dans les prétendus « départements d'outre-mer ».

- d'autre part de mettre en lumière le fossé existant entre les professions de foi libérales du Gouvernement français à l'égard du « Tiers Monde » et la politique appliquée par ce gouvernement dans les territoires encore soumis à sa tutelle.

On pouvait espérer que, devant l'émotion suscitée par le procès des patriotes guadeloupéens devant la Cour de sûreté de l'État, le Gouvernement prendrait des mesures tendant à modifier l'état des choses dans les « DOM ». Mais le maintien du règne de l'arbitraire, la persistance de la répression démontrent qu'il n'y a aucune volonté véritable de changer les structures coloniales existantes et, partant, aucune volonté de mettre un terme à l'exorbitante pression du « lobby sucrier » lié aux féodalités économiques locales.

Toute réforme politique élaborée sans la participation active des forces anticolonialistes et des masses populaires de ces territoires serait inadéquate et inopérante car suscitée par le « lobby sucrier » qui demeure le principal obstacle à tout progrès politique, économique et social de ces territoires.

Il importe donc que les anticolonialistes, quels que soient aujourd'hui, les différences de leurs options en matière de statut, instruits des expériences malheureuses qui ont suivi le bluff de l'assimilation, fassent preuve de vigilance et dénoncent toute mesure qui ne s'inspirerait pas du droit des peuples guadeloupéens, martiniquais et réunionnais à l'autodétermination, doit constitutionnellement reconnu et déjà appliqué à l'Algérie et à Djibouti et impliquant le libre choix, par le peuple, du statut futur : autonomie, indépendance nationale, fédération, confédération, etc.

Toute solution qui, contrairement au droit à l'Autodétermination, ne donnerait pas aux Guadeloupéens, Martiniquais et Réunionnais dirigeant eux-mêmes leurs propres affaires, la possibilité de mettre en œuvre :

1) un programme de démocratie politique

2) un programme économique comportant au minimum :

- la réforme agraire
- la nationalisation de l'industrie sucrière
- le contrôle absolu des investissements
- la liberté du commerce avec l'étranger
- la négociation d'accords de coopération économique

3) un programme d'amélioration de la condition sociale des masses laborieuses ne saurait être autre chose qu'une solution anti-colonialiste, quelle que puisse être la modification portée éventuellement à la dénomination du statut politique.

Toute concession faite sur l'un de ces points par des responsables politiques locaux serait contraire aux intérêts de nos pays et traduirait une volonté délibérée de maintenir en place le système de domination coloniale.

De toute évidence, le dialogue suppose la fin de l'arbitraire, l'assainissement des mœurs politiques, la garantie des libertés, et l'amnistie de tous les emprisonnés politiques.

Dans l'étape actuelle de notre lutte, ces positions de principe doivent servir de base à l'indispensable unité d'action des forces anticolonialistes guadeloupéennes, martiniquaises et réunionnaises.

Au moment même où le Général de Gaulle, Président de la République Française, de Pnom Penh au Québec, proclame le droit absolu et imprescriptible des peuples à disposer d'eux-mêmes, il n'est pas possible que l'application de ce principe ne s'arrête au bord de nos pays.

Le 6 mai 1968

Les signataires du Manifeste :

Parti progressiste martiniquais (PPM) :
Aimé Césaire, président, Rodolphe Désiré, secrétaire général.

Parti communiste martiniquais (PCM) :
Armand Nicolas, secrétaire général

Confédération générale des travailleurs martiniquais (CGTM) : Victor Lamon, secrétaire général

Union de la Jeunesse communiste martiniquaise (UJCM) : Edouard Delepine

Parti communiste guadeloupéen (PCG) :
Evremond Géné, secrétaire général

CI-DESSOUS

Un nouveau document signé par les représentants des partis politiques et organisations démocratiques des Antilles et de la Réunion, qui marque un pas important dans notre lutte pour l'autonomie

Témoignages

QUOTIDIEN DU PARTI COMMUNISTE RÉUNIONNAIS

Bulle Postale 192 - Tel. 13 07
70, rue M. Leclerc - St-Denis

MERCREDI 8 MAI 1968

Abonnement mensuel : 250 frs
Le numéro : 15 frs

Après le MANIFESTE des 24 organisations des Antilles et de la Réunion en 1963

MANIFESTE pour le droit à l'AUTODÉTERMINATION ET CONTRE TOUTE SOLUTION NÉOCOLONIALISTE

Les organisations, partis et Personnalités
signés, après avoir analysé la situation
politique, économique et sociale de leurs ter-

impliquent le libre choix, par le peuple, du
Statut futur : autonomie, indépendance nationale
ou fédération confédération etc.

La réalité plus forte que les affirmations optimistes

Témoignages du 8 mai 1968.

Groupe Vérité : E. Plumasseaux, Paul Tomiche

Groupe d'organisation nationale de la Guadeloupe (GONG) : Pierre Sainton, Claude Maroux

Parti communiste réunionnais (PCR) : Paul Vergès, secrétaire général

Union des syndicats CGT de La Réunion : Fabien Lanave, secrétaire général

Front de la jeunesse autonomiste de La Réunion (FJAR) : Marius Félicité

Comité de solidarité de La Réunion : Ariste Bolon, président

Union des Femmes de La Réunion (UFR) : Isnelle Amelin

Union générale des travailleurs réunionnais en

France (UGTRF) :

Gervais Barret, président, Michel Morel, secrétaire général

Regroupement de l'émigration martiniquaise (REM) : Marcel Dormier, secrétaire général, Marcel Manville, secrétaire général adjoint.

Association générale des étudiants martiniquais (AGEM) : Guy Holo, président

La Fédération générale du Travail de Guadeloupe, l'Union de la Jeunesse communiste guadeloupéenne, l'Union des Femmes guadeloupéennes, ont fait savoir que leurs directions ne pouvaient se réunir pour prendre une décision au sujet de ce Manifeste avant la date prévue pour sa publication, mais qu'elles feraient bientôt connaître bientôt leur position, positive, sans nul doute.

In kozman pou la rout

« In boubou ségré lé posib i géri pa zamé »

Tout marmaye la viv dann bitasyon i koné kozman-la. Forsé, ou i blès par isi, ou i korsh par laba, zépine i pik aou, vèr boutèye i déshir aou. Parl pi kalité koud'kongn i dévir out doi pyé an po zak. Kan téi ariv anou in n'afèr konmsa, nout famiy téi di anou tranp out pyé dann lo salé bien sho, sansa dann in bin kolkol - i apèl ankor gérivite. Ou na d'shans oir out boubou géri. Astèr si ou i songn pa li, ou lé riskab oir ali infékté... Dann la vi koman i pé tradui in n'afèr konmsa, ou i pé di, si ou néna in gro problèm kashyété, arfoulé par anndan, lé posib i pass arpa zamé. Mé si ou i partaz, si ou i rokonète, pès fèr ti-lanp, ti-lanp lo mal apré manj aou i diminyé ziska k'in zour ou na moiyin siporté é mèm la doulèr diminyé firamézir. Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé.

Oté

Zistoir Laramé-uityèm morso. Problèm pou Grandyab

Domaz mi koné pa tout bann trikmardaz Laramé, lo vyé solda. Domaz mi konète solman inn-dé bout sak li la fé dann son vi. Par raport, avèk lo tan, néna dé shoz i éfas dsi lo disk dir désèrtin moun - la myène galman. An touléka, sak mi ansouvien sé son trikmardaz avèk Grandyab. L'avé in foi, pou in bone foi méisyé lo foi, la manz son foi èk in grinnsèl.

L'avé in zour Laramé i rant dann in réstoran-dizon plito in gargote-pou li manzé. Li asir dsi in shèz dovan in tab. Lo lobèrsis i vien oir ali é li komann sak l'avé pou li komandé : do ri bien blan, lo grin jone, kari bishik avèk in salad konkome. Oté ! Laramé-la l'avé bon gou pars konm mi oi, moïn lé sir zot osi z'ot boush i komans fé d'lo. Komandé lé fini, konm toulmoun Laramé i atann son tour.

Ala son tour i ariv é mi pé dir azot vi la prézantasyon lo bann pla, Laramé i di, dann son kèr : « Zordi mi sava ranpli mon boujaron é pa pou plézanté ! ». Lo lobèrsis i mète lo bann pla dovan li épi i domann si li lé kontan. Laramé lé kontan ! Mé ala k'i ariv in n'afrèr inkroiyab : li la pankor komans manzé : tsiak ! In pogné la sab i tonm dann son manzé. Laramé i kriy l'obèrsis épi li signal l'afèr. Lo boug in pé zéné i fé lo nésésèr mé ala ké lo z'afèr i ariv ankor é ankor in kou. Tout demoun i komans gign la krintiv.

Kriké Méisyé ! Kraké Madam ! La klé dann mon posh ! La taye dann out sak !

Lo l'obèrsis lé dépité. Li di Laramé li koné pa kosa i ariv mé sanm pou li sa la pa in n'afèr natirèl. Laramé i fé pou répons : « Natirèl, pa natirèl nou va oir kisa i lé é sak i fé sa li va oir kosaksékosasa ».. Lo vyé solda i trap son sak majik konm zot i koné. Li anmar sa dann la kour avèk in poto épi li di :

« Mi vé sak l'après fé sa, lé dann mon sak é anmaré. »

In néstan lo sak i gonf épi Grandyab lé anndan épi amaré-pars té Grandyab té après fé la malis konmsa. Laramé i di avèk lo lobèrsis : « Après manzé nou va okip ali ! ». Grandyab i ronf, i grogn i ménas, i di konmsa li sé lo dyab é i sa pa tardé sak la fé ali sa va antann son nouv èl. Laramé, la fé la guèr donk la ménas i fé dsi li konm lo dsi fètye sonz. Li manz bien é li kontant ali, pars lo kuizinyé dann lo lobèrj l'avé pa vol son droi pou fé la kuizine.

Kariké Méisyé ! Kraké Madam ! Koton mayi i koul, rosh i flote !

Fini manzé, Laramé I di dé-troi pèrsone lé la, trap shakin in boi pou bate mayi épi tapé. Tapé dir mé tap pa dsi la kord. Oté : Bann boug-la la donne lo dyab é pa arienk pou fé konprann. Lo dyab I kriy, lo dyab I irl, lo diab I grongn é lo kou I tonm mèm é sa I dir in bon koup de tan.

Toudinkou néna inn I fout in kou malèr mé oila li kass la kord. Grandyab la sort la-dan an fizé la travèrs an irlan par dsi bann toi. Mé li l'avé gign son kontan pouu vréman.

Laramé i kol shomin, avèk son sak, son fiziy épi son vyolon épi li sava... Uityèm morso la fini, mé nout listoir la pankor fini é névyèm morso i atann anou insésaman sou pé.

La pankor fini.

Justin